



Saint-Pierre le 24 Mai 2007

Communiqué

Une décision du Ministère des Affaires Etrangères a annulé la dérogation attribuée à l'Archipel permettant l'accès à nos îles aux Canadiens munis d'une simple pièce d'identité et d'une preuve de citoyenneté.

Il sera dorénavant exigé un passeport en règle à tout Canadien qui viendrait à Saint-Pierre et Miquelon.

La plupart des élèves, étudiants et touristes qui fréquentent chaque année notre archipel n'ont pas de passeport et ne pourront par conséquent plus fréquenter nos îles. C'est tout simplement une décision catastrophique pour l'économie touristique locale et le développement de ce secteur !

Encore une fois, cela démontre que le Gouvernement n'a pas su prendre en considération les spécificités de l'Archipel.

Le mouvement Cap sur l'avenir dénonce cette décision qui ne fait qu'handicaper un peu plus un secteur important de notre économie.

Annick GIRARDIN.

Annick GIRARDIN